

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/32

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 14 septembre 2020 à 19H30
A l'Hôtel de Ville

**CONSEILLERS EN
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 18

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Denis MAZERAND, Philippe DIDIERJEAN, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY, Olivier GROSSE, Alexandre RIESE, Mmes Valérie DITTLY, Josiane SCHWEY, Martine FROEHLICHER, Laurence HOFFMANN, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Elisabeth BOURGEOIS

Membres absents excusés : Mme BARBIER Nathalie

◇◇◇◇◇◇◇◇

***Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de
Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la mise en place
d'un système de vidéo-protection***

L'Etat subventionne les collectivités pour des projets de vidéo-protection depuis l'année 2007 au cours de laquelle a été créé le comité interministériel de prévention de la délinquance doté d'un fonds. S'agissant des projets de vidéo-protection sur la voie publique relevant des crédits « classiques » (hors établissements scolaires), il convient de préciser que les crédits sont répartis chaque année en fonction de priorités identifiées. Depuis 2015, la priorité est portée sur les actions de lutte contre le terrorisme dont celles contre la radicalisation. Depuis 2007, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a permis de financer des projets à hauteur de 213,12 M€ permettant l'installation de 49 353 caméras sur l'ensemble du territoire.

La Commune de REDING connaît ses dernières années un nombre grandissant de faits de dégradations/petite délinquance. Le domaine public autour de l'Hôtel de Ville du nouvel espace multiculturel Marcel Wolfersberger est particulièrement sensible. Un projet de vidéo protection de l'espace public a été élaboré, comprenant un réseau de caméras couplé à un enregistreur vidéo. Le système devra être évolutif afin de couvrir d'autres secteurs de la localité, notamment les entrées de ville, lors de tranches fonctionnelles ultérieures.

Le montant total de cette première tranche de vidéo-protection porte sur la somme de 12 718,40 € HT soit 15 262,08 € TTC selon le devis estimatif établi par l'entreprise MELCHIOR de REDING

Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance	2 543,68	20%
Autofinancement	10 174,72	80%
TOTAL	12 718,40	100%

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Art. 1 : d'approuver le projet de vidéo-protection de l'espace public – 1^{ère} tranche exposé ci-dessus ainsi que la demande de subvention au titre Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance qui s'y rapporte,

Art. 2 : d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes aux budgets primitifs 2020 et suivants,

Art. 3 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat,

Art. 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Le Maire de Réding,

Denis LOUTRE